Fédération Française du Sport Automobile FFSA

Paris, le 21 février 2013

SERVICE COMPETITION
AD/NS
01.44.30.28.65

ASAC DE LA CHAMPAGNE
ZA Commerciale de Dizy
9, Chemin des Bas Jardins
51530 DIZY

A l'attention de M. Frédéric DUHAL

17ème RALLYE NATIONAL EPERNAY – VINS DE CHAMPAGNE
Les 22/24 Mars 2013

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

Mercredi 20 Février 2013

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

49

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif et ne sera valable que sous réserve d'apporter les modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de tout autre. Aucun changement ne doit être apporté à un règlement enregistré par la FFSA (sauf dans les cas prévus par le Code Sportif International « CSI »).

Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 163 du Code Sportif International, sous réserve que vous obteniez des Pouvoirs Publics les autorisations administratives nécessaires, et sous réserve que tous les officiels soient en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à la fonction mentionnée sur le règlement.

Ce permis d'organisation n'est en aucun cas un certificat de conformité avec la réglementation FFSA.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci. Toute modification postérieure devra faire l'objet d'une demande d'additif à la FFSA.

Dès l'impression, vous voudrez bien nous adresser deux exemplaires du REGLEMENT DEFINITIF, qui devront nous parvenir dans les délais prévus au Cahiers des Charges de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous rappelons les sanctions encourues pour la non fourniture du rapport de clôture dans les délais prévus :

Nous vous rappelons les pénalités encourues pour la non fourniture du rapport de clôture dans les délais prévus :

- ✓ Retard de moins d'un mois : **305€**
- ✓ Retard de 1 à 2 mois : **535€**
- ✓ Au-delà de 2 mois : **765€**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Po

Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition

COPIE **COMITE CHAMPAGNE ARDENNE**

COUPE DE FRANCE DES RALLYES Coefficient 5

17ème RALLYE EPERNAY – VINS DE CHAMPAGNE

22, 23 et 24 MARS 2013

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	**Lundi 18 Février 2013 sur le site WEB :** **asac-champagne.fr ou** sport-auto-champagne-ardenne.com
Ouverture des engagements	**Lundi 18 février 2013**
Clôture des engagements	**Lundi 11 Mars 2013**
Publication de la liste des engagés	**Mardi 19 Mars 2013 sur le site WEB :** **asac-champagne.fr et** sport-auto-champagne-ardenne.com
Parution du Road-Book	**Samedi 16 Mars 2013 08h00**
Distribution du Road-Book	**Samedi 16 Mars 2013 08H30 - 16H30** **Dimanche 17Mars 2013 08H30 - 12H00** **Jeudi 21et Vendredi 22 Mars 2013 08H30 - 16H00** **Concession RENAULT** **AUTOMOTOR 100 avenue A.A. Thévenet** **51530 MAGENTA - EPERNAY Tél. 03.26.55.67.11.**
Date et heures des reconnaissances	**Pour les E.S 2-3-6-7 et 8 : Dans le respect du Code de la Route, à partir du Samedi 16 Mars 09H00, elles sont limitées** **Samedi 16 et Jeudi 21 mars de 09H00 à 21H00 et** **Dimanche 17 et Vendredi 22 de 08H30 à 16H00** **Pour l'ES 1 avec une vitesse Maxi de 40 Km/h, elles sont limitées aux** **Samedi 16 et Jeudi 21 mars de 10H00 à 11H30 et 15H00 à 19H00.** **et Vendredi 22 mars de 10h00 à 11h30 et de 15h00 à 16h00.**
Vérifications administratives	**VENDREDI 22MARS 2013 de 16H00 à 18H30** **SAMEDI 23 MARS 2013 de 08H00 à 11H00** **EPERNAY - Esplanade Charles De Gaulle**
Vérifications techniques	**VENDREDI 22 MARS 2013 de 16h30 à 19H00** **SAMEDI 23 MARS 2013 de 08H30 à 11H30** **EPERNAY - Esplanade Charles De Gaulle**
Heure de Mise en Parc Fermé de Départ	**VENDREDI 22 MARS 2013 et SAMEDI 23 MARS 2013 pour chaque concurrent dès la fin de ses Vérifications Techniques au plus tard le Samedi 23 à 12h30 - Esplanade Charles De Gaulle**

SAMEDI 23 MARS 2013

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs	**10H00 au PC du Rallye –mairie EPERNAY** **7 bis av de champagne**
Affichage de la liste des équipages autorisés à prendre le départ et heures de départ	**13H00 - Tableau d'Affichage Officiel :** **Esplanade Charles De Gaulle**
Départ de la 1ère étape - CH Podium (VHC)	**15H00 - Esplanade Charles de Gaulle**
Arrivée de la 1ère étape - CH Podium (VHC)	**21H 27- Esplanade Charles de Gaulle**

DIMANCHE 24 MARS 2013

Publication des résultats partiels de la 1ère étape des heures et de l'ordre de départ de la 2ème étape	**0h30 soit/ou au maximum après l'arrivée du dernier concurrent VH** **Tableau d'Affichage Officiel Esplanade Charles de Gaulle**
Départ de la 2ème étape - CH Podium (VHC)	**7H45 Esplanade Charles de Gaulle**
Arrivée de la 2ème étape et fin du Rallye - CH Podium à partir	**16H40 - Esplanade Charles de Gaulle**
Vérifications finales	**Concession RENAULT - AUTOMOTOR** **100 av. A. A. Thévenet - MAGENTA-EPERNAY**
Publication des résultats	**30 min. après l'arrivée du dernier concurrent** **Tableau d'Affichage Officiel** **Esplanade Charles De Gaulle**
Remise des Prix	**A l'arrivée des équipages, sur le Podium de l'Esplanade Charles de Gaulle.**

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier précise ou complète le règlement standard F.F.S.A. des rallyes et le règlement de la Coupe de France des Rallyes 2013

Article 1 – ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile-Club de Champagne organise les vendredi 22 samedi 23 et dimanche 24 Mars 2013 en qualité d'organisateur administratif le

17ème RALLYE EPERNAY – VINS DE CHAMPAGNE

Avec le concours :

- de la Ville d'EPERNAY,
- du CONSEIL REGIONAL CHAMPAGNE-ARDENNE,
- du CONSEIL GENERAL DE LA MARNE,
- des COMMUNES de CHOUILLY, CUIS, CRAMANT, AVIZE, AY, MUTIGNY, CORMOYEUX, FLEURY-LA-RIVIERE, MARDEUIL, BOUQUIGNY, TROISSY, NESLE-LE-REPONS, FESTIGNY, MESNIL-LE-HUTIER, LEUVRIGNY,
- de la COMMUNAUTE DE COMMUNES D'EPERNAY – REUIL ; VENTEUIL et PAYS DE CHAMPAGNE.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, n° en date du et du Comité Régional Champagne-Ardenne n° 2013/01 en date du 18 Janvier 2013.

Comité d'Organisation
Président : Frédéric DUHAL
Membres : L'ensemble des membres du Comité Directeur de l'Association Sportive de l'Automobile-Club de Champagne.

Organisation du Rallye et secrétariat

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE CHAMPAGNE
ZA commercial de DIZY 9 chemin des bas jardins 51530 DIZY
Tél. 06.15.35.25.52 – Fax.03.26.55.02.17

e - mail : contact@asac-champagne.fr site web : www. **asac-champagne.fr**

Permanence du rallye
Jusqu'au vendredi 22 Mars 2013 : .ZA commercial 9 chemin des bas jardins 51530 DIZY
Tél. 06.15.35.25.52 – Fax. 03.26.55.02.17

Du samedi 23 au dimanche 24 Mars 2013 : PC COURSE Mairie EPERNAY

Tableau officiel d'affichage
Jusqu'au vendredi 22 Mars 2013 – 18H00 : ZA commercial de DIZY 9 chemin des bas jardins 51530 DIZY

Du samedi 23 au dimanche 24 Mars 2013 : ESPACE « INFO TEMPS » Esplanade Charles De Gaulle - EPERNAY

Accueil officiels :

EPERNAY - Esplanade Charles De Gaulle

Accueil des commissaires : Au départ des spéciales, par les responsables et les directeurs de courses. ES

Organisateur Administratif : Association Sportive de l'Automobile Club de Champagne, président Frédéric DUHAL.

Organisateur Technique : Comité d'Organisation du Rallye Epernay Vins de Champagne de l'Association Sportive de l'Automobile Club de Champagne, président Frédéric DUHAL

1.1. OFFICIELS

Observateur FFSA : Monsieur **Gérard PLISSON**

Collège des Commissaires Sportifs :

Président :	Jean Paul MAILLARD	lic : 73 /0112
Membres :	Gérard CHAIX	lic : 5301/0201
	Jean Marc ROGER	lic : 3257 /0114
Secrétaire :	Yannicke MAILLARD	

Direction de Course :

Directeur de Course :	Jean-Charles BIDAL	lic : 1625 /0305
Directeur Adjoint :	Michel LAROULANDIE	lic : 8495 /1714
Adjoints aux ES :	Thierry COURANT	lic : 16140 /0409
	Bernard COUSIN	lic : 6379 / 0318
	Patrick PERRIN	lic : 6678 /0112

Chargés des relations avec les concurrents

Responsable	Aurélie FERNANDES	lic : 6343 /0102
Adjoints	Anita MISSWALD	lic : 5653 /0108
	Martine PICHELIN;	lic : 18416 /0111
	Yvette WANTZ	lic: 1598 /0312

Vérifications administratives :	Georges LEMMENS	lic : 46609 / 1411
Parc de Regroupement :	Michel TESNIERE,	lic : 125487 /1317
Parc assistance:	Ernest WANTZ	lic: 1599 /0312
	Yvette WANTZ	lic: 1598 /0312
Délégués Epreuves spéciales:	Thomas LEMIRE	lic : 35253 /0111
	Annick NARGUET	lic : 1585 / 0101
	Michel POTEAU	lic 115790/00419
	Jachy OLIVAIN	lic 3272 /0202
Adjoints Directeurs ES :	Julien GRESSIER	lic : 161143 /0112
	Mathieu LANGLET	lic: 122227 /0102
	Marie - Joelle POTHEAU	lic : 115791 /0419
	Sandrine LONGONI	lic : 42411/ 0101
Délégués Inter ES Dimanche :	Jachy OLIVAIN	lic 3272 /0202
	Sandrine LANGONI	lic : 42411/ 0102
Véhicule Tricolore :	Philippe AGOSTINI	lic : 1270 /0102
	François LANGLET	lic : 1559 /0102
Véhicule damier :	Georges LEMMENS	lic : 46609 /1411
	Jean Christophe PERRIER	lic : 4884 / 1411
	Geneviève LEMMENS	lic : 139617 /0203
Médecin chef	Jean-Paul DIDELOT	
Responsable du parcours :	Marc CHARBONNEAU	lic : 47435 / 0203
Chronométrage :		
Logistique N° 1	Mickaël LACHERE	lic : 58237 /0112
	Jean MISSWALD	lic : 2212 /0108
Logistique N° 2	Fabrice OUDART	lic : 8912 /0203
	Yve Marie MACREZ	lic : 4036/0114
Véhicule Vidéo	Jean-Michel FOULON,	lic : 35885 /0106
	Patricia MEESEMAECKER	lic : 183119 /0106
Véhicule INFO-1	Alain NICOLE	lic : 5007/0112
	Xavier CALOIN	lic : 18045 /0106
Commissaires Technique :		
Responsable :	Christian BONIN	lic : 1188 /0318
Membres :	Jean-Michel DESSE	lic : 5338 /0112
	Jeremy DESSE	lic : 48234 /0202
	Regis THILMANY	lic : 110645 /0111
	Bruno DIVERT	lic : 40573 /0412
	Claude CUENOT	lic : 4454 / 0405
	Yves VANACKERE	lic : 16711 /0112
	Santiago CANO	lic : 35161 /1501
Juges de fait :	Anne-Catherine VIEHE	lic : 11415 /0106
	Yves BLANPAIN	lic : 197446 /0106
	Luc GAUTHERON	lic : 152834 /1504
	Josiane GAUTHERON	lic :152833 /1504

Et tous les officiels du Rallye, à l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs

Responsable des Commissaires :	Pascal POINSENET	lic : 8910 /0203
Relations Presse : Responsable :	Frédéric DART	lic : 120224 /0204
	Franck DESHAYES	lic : 36451 /0203
Classements et Informatique	BRENNUS INFORMATIQUE (David et Michèle GUIBLAIN)	

1.2. ELIGIBILITE

Le **17ème RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE** compte pour :
- La Coupe de France des Rallyes Coefficient 5
- Le Challenge des Rallyes du Comité Régional Champagne-Ardenne

1.3. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA.

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les Vérifications qui auront lieu le Vendredi 22 Mars 2013 de 16H00 à 19H00 et le Samedi 23 Mars 2013 de 8H00 à 11H30 au

EPERNAY - Esplanade Charles De Gaulle

1.3.12. Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées Dimanche 24 Mars 2013 à la Concession RENAULT-AUTOMOTOR à MAGENTA-EPERNAY, Tél. 03.26.55.67.11, conformément au programme du rallye.
Tarif horaire de la main d'œuvre : **60.00 €** TTC.

Article 2 – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5. Toute personne qui désire participer au **17ème RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE** doit adresser la demande d'engagement jointe, dûment complétée, accompagnée **du chèque du montant des droits d'engagement** à l'adresse suivante **;**

ASACC
9 chemin des Bas Jardins
ZAC des Bas Jardins
51530 DIZY
Tél : 03.26.55.01.67. port 06.15.35..25.52
Fax : 03.26.55.02.17.
Mail : varlet.auto@orange.fr

Avant le LUNDI 18 Mars 2013 (date de la poste faisant foi).

3.1.10. . L'ensemble des 3 Rallyes (VHC, VHRS, et MODERNES) est limité à **180** équipages.

3.1.11. Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs : **620 €uros.** Une réduction de 50 €uros sera accordée aux équipages dont les 2 membres sont licenciés auprès de l'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE-CLUB DE CHAMPAGNE
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1240 €uros.**

3.1.12. Pièces à joindre à la demande d'engagement

La demande d'engagement doit être accompagnée de :
- la photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture,
- la photocopie de la licence du concurrent et celles des deux membres de l'équipage,
- la photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage,
- l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture,
- des droits d'engagement, chèque à l'ordre de l'A.S.A.C.C.

*** Remboursement des droits d'engagement :** Les droits d'engagement seront entièrement remboursés, aux cas ou le rallye n'aurait pas lieu, avec une retenue de **30%** pour les forfaits déclarés par mails, fax ou courriers à l'ASACC reçues 8 jours francs et plus avant le rallye, et **50%** pour les forfaits reçus entre le 8 ème jour et jusqu'aux débuts des vérifications. Toute déclaration de forfait sera soumise à enquête de non inscription sur un autre rallye, le comité d'organisation se réservant la décision d'une demande de sanction

3.2.6. Des contrôles **antidopage et/ou d'alcoolémie** pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye.

3.2.9. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales

3.3. ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard FFSA.

La 1ère voiture moderne partira 15 minutes après le dernier concurrent des rallyes VHC/lors des 2 étapes
L'ordre des Départs de la 2ème étape s'établira selon le classement provisoire de la 1ère étape.

3.3.5. – 3.3.6. -3.3.7. – 3.3.8 - 3.3.9

Conforme au règlement standard FFSA

Les noms du pilote du copilote ainsi que le drapeau de la nationalité apparaîtront sur les deux ailes avant et/ou sur les vitres arrières latérales de la voiture (hauteur maximum de 10 cm), sous peine d'une pénalisation de 80 €uros. **Dans le cas d'un licencié handicapé, un pictogramme figurera à côté du nom dudit licencié. Conforme au règlement standard FFSA.**

Article 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. - 4.1.1. - 4.2. - 4.2.2. - 4.2.3

.Conforme au règlement standard FFSA.

4.3. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.1.2.

Pendant toute la durée du rallye, les réparations et ravitaillements sont interdits, sauf dans l'espace clairement identifié dans le road book .

4.3.2.3. Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, un juge de fait se tiendra dans le parc d'assistance pour constater toutes les infractions à cet article, notamment en ce qui concerne la présence d'un extincteur, la mise en place de la bâche de protection sous la voiture de course et du véhicule d'assistance ,l'enlèvement des déchets en fin de Rallye.
En outre il est précisé que le piquetage est interdit ainsi que les barbecues

4.3.3. - 4.3.5. - 4.4. - 4.5. - 4.6.

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.
Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.
Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.
Dans le cadre de l'application de a dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.
A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.
A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)
A noter que pour les Rallyes autres que les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

Article 5 – PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif.

Toute opération publicitaire, de promotion, de VIP, de communication, utilisant ou se référant au **17ème RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE**, ou utilisant son image, ainsi que l'utilisation de films vidéos et de photos à des fins commerciales ou assimilées, devra obtenir l'accord écrit de l'organisation et payer les droits prévus.

*Séance d'essai :

A l'intention des concurrents engagés dans le Rallye, les organisateurs ont prévu une séance d'essai, sur route fermée sécurisée, le vendredi 22mars 2013, uniquement aux concurrents engagés sur le rallye. Le parcours de est le reflet parfait des spéciales du WE.
Pour y participer les concurrents doivent cocher la case correspondante du bulletin d'engagement et avoir effectué le règlement auprès de l'organisateur, « la présentation du macaron d'identification au Directeur de Course du départ est impérative ». Frais de participation 100 € par voiture.

l'emplacement sera communiqué aux concurrents avec la confirmation d'engagement et le règlement.

Le **17ème RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE** comporte un parcours de 363,740 kms avec 14 Epreuves Spéciales (6 différentes), d'une longueur totale de 145,00kms, Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

1ère ETAPE	**2ème ETAPE**
EPERNAY – EPERNAY **108,140 kms**	**EPERNAY – EPERNAY** **255, 600 kms**
5 Epreuves Spéciales – soit 39,460 kms	**9 Epreuves Spéciales – soit 105,540 kms)**
ES **1** Epernay-Mardeuil **2,680**kms ES **2 et 4** Ay-Mutigny **3,880**kms ES **3 et 5** Chouilly-Cuis-Cramant-Avize **14,510** kms	ES **6-9 et 12**- Leuvrigny Le chêne la Reine Mesnil le Hutier - Festigny - Nesles le Repons – Troissy Bouquigny 19 ,690 kms ES **7-10 et 13** Reuil- Tincourt – Venteuil 6,560 kms ES **8-11et 14** Fleury –Cormoyeux 8,930 kms

Les horaires font l'objet de l'annexe 1 figurant dans le présent règlement. L'itinéraire précis avec carte des ES au 1/25000ème sera remis avec le Carnet d'Itinéraire et la plaque de reconnaissances à chaque concurrent régulièrement engagé, dés le début de la période de reconnaissance.
Un exemplaire du Carnet d'Itinéraire sera mis gratuitement à la disposition de chaque équipage, dans le hall **Concession RENAULT–AUTOMOTOR 100 avenue A.A. Thévenet 51530 MAGENTA - Tél. 03.26.55.67.11.** Conformément au programme.
Des exemplaires supplémentaires seront disponibles au prix de 70 € par exemplaire.

6.2 RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA, dans le stricte respect du Code de la Route elles seront seulement autorisées à partir du Samedi 16 Mars 2013 à 09H00 et sont limitées :

Pour l'ES 1 avec une vitesse Maxi de 40 Km/h, elles seront limitées aux Samedi 16 et Jeudi 21mars 2013, de 10H00 à 11H30 et de 15H00 à 19H00 et Vendredi 22 mars de 10h00 à 11h30 et de 15h00 à 16h00. Attention aux contrôles de passage.

Pour les E.S 2/3/5/6/7/8/9/10/11/12/13/14,/15 dans le respect du Code de la Route, elles seront limitées aux Samedi 16mars et Jeudi 21 mars 2013 de 09H00 à 21H00, et les Dimanche 187mars et Vendredi 22 mars 2013 de 08H30 à 16H00.

6.2.6. EQUIPAGES. Chacun des membres des équipages devra fournir l'identification de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation), pour obtenir leur fiche de reconnaissance. Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances.

L'étiquette d'identification doit impérativement être visible dans le coin supérieur (coté passager).

Un contrôle de la conformité technique de ce véhicule pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.

Des contrôles de vitesse seront effectués sur le parcours des épreuves spéciales ou en dehors de celles-ci.

Les véhicules de reconnaissance doivent être couvertes par une assurance comme exigée par la Loi, aucune responsabilité ne sera imputable aux organisateurs.

Les reconnaissances sont limitées à TROIS passages par Epreuve Spéciale.

Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation devra être faite auprès de l'organisation. La prise d'images vidéo par l'équipage lors des passages de reconnaissance est autorisée.
A la remise du carnet d'itinéraire (voir programme page 1), les concurrents recevront une fiche de reconnaissance qu'ils utiliseront librement pendant les sessions de reconnaissance par ES. Cette fiche devra être présentée à toute demande d'un commissaire dûment complétée (au stylos et **non au crayon de papier**), sous la responsabilité du concurrent, en tout lieu du parcours du **17ème RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE**.
Les passages se feront sur routes ouvertes à la circulation, dans le cadre du Code de la Route (respect des limitations de vitesse et de la signalisation). Néanmoins, les autorités et les riverains auront préalablement été prévenus par les organisateurs.

6.2.7. PENALITES

Conforme au règlement standard FFSA.

La présence d'un licencié, engagé ou non, sur une Epreuve Spéciale, de quelque manière que ce soit, est considérée comme une reconnaissance, sauf autorisation spéciale de l'organisateur.

Les équipages en reconnaissance ont l'obligation de s'arrêter à tous les contrôles de l'organisation. Le refus de s'arrêter sera pénalisé comme une infraction aux règles des reconnaissances.

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages : départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye, demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA, **les trois pénalités sont cumulées**.

Autres infractions :
1ère infraction selon la gravité : 1'ou 3', ou départ refusé ou/et amende du montant de l'engagement, 2ème infraction : interdiction de prendre le départ, demande de sanction à la FFSA et amende du double du montant de l'engagement, **les trois pénalités sont cumulées**.

Les fiches de contrôle des reconnaissances sont à remettre lors des vérifications administratives.

6.3. CARNET DE CONTROLE.

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4. CIRCULATION.

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.1. DEPART

7.1.1. Au départ de chaque section, l'équipage peut entrer dans le parc fermé de départ 10 minutes avant son heure de départ, il devra ensuite se présenter dans sa voiture de compétition sur le podium et se mettre à la disposition du speaker.

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5.17. ABANDONS

7.5.17.1. Sécurité des concurrents, tout équipage **DOIT IMPERATIVEMENT INFORMER** au plus vite la Direction de Course de son abandon au numéro de téléphone communiqué lors des vérifications. La non observation de cette règle entraînera pour l'équipage **une pénalité financière** à la discrétion des commissaires sportifs.

Article 9 – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement de la COUPE DE FRANCE DES RALLYES. Le **classement partiel** provisoire, établi à l'issue de la 1ère étape, sera affiché **Dimanche 24 Mars 2013, à 0h30** (soit/ou 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent VH) au Tableau Officiel d'Affichage, **ESPLANADE CHARLES DE GAULLE**, Il servira à établir l'ordre des départs de la 2ème étape.

Article 10 – PRIX – COUPES

10.1 REMISE DES PRIX

a) Prix en espèces (prix cumulables)

SCRATCH	AU 1er	AU 2ème	AU 3ème	AU 4ème	AU 5ème	TOTAL
	750 Euros	600 Euros	300 Euros	150 Euros		1 800 Euros
GROUPES A.N.R. F2000-GT SERIE						
CLASSES A.N.R F2000-GT SERIE Nbre Partants	Montant du chèque d'engagement, si 4 partants, si moins de 4 partants, réduction de 50 % dudit montant	250 Euros 6 à 10	120 Euros 10 à 13	60 Euros 14 à 16		22 330 Euros
CLASSEMENT FEMININ (Equipage exclusivement féminin)	600 Euros si 4 partantes 300 Euros si moins de 3partantes	300 Euros si 4 partantes				870 €uros
TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES EN ESPECES						**27 615 €uros**

b) Coupes

Des coupes récompenseront :

- les 3 premiers équipages au classement Scratch.
- les premiers équipages de chaque groupe et de chaque classe.

c) Récompense aux commissaires de Route (par tirage au sort)

- 1 commissaire dans chacune des ES du dimanche sera récompensé

La remise des Prix se déroulera :

Dimanche 24 mars 2013 à l'arrivée des concurrents

SUR LE PODIUM - ESPLANADE CHARLES DE GAULLE - EPERNAY